

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS

Étaient présents :

Ronan JUHEL, Yves LOYER, Reine-Claude LUCAS, Olivier THOMAS, Régis ROBERT, Soizic LUCAS, Jacky LE NEUN, Fabien DRAMARD, Damien GUÉGAN, Annick ALLAIN, Élodie GUÉGAN, Jean-Charles RIOU, Katia LE PORT, Cécilia REPÉSSÉ

Absents avec pouvoir : Vanina CHAMBRIER donne pouvoir à Katia LE PORT,

Absent excusé :

Secrétaire : Cécilia REPÉSSÉ

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Voir Délibérations

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

La réglementation obligeant le Maire à ne pas assister au vote de son compte administratif, le Conseil Municipal désigne comme :

Président de séance : Monsieur Yves LOYER

Secrétaire : Madame Cécilia REPÉSSÉ

VOTANTS : 14 (14 présents + 1 procuration – 1 le maire ne votant pas)

RESULTATS :

- Budget Principal : approuvé à l'unanimité.
- Budget Port : approuvé à approuvé à l'unanimité.
- Budget Camping : approuvé à approuvé à l'unanimité.
- Budget Centre d'Accueil : approuvé à approuvé à l'unanimité.

Après vote, en l'absence du Maire, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les comptes administratifs 2020 résumés en annexe ci-jointe.

PORT - CONTRAT DE LOCATION DE 4 TERMINAUX DE PAIEMENT ELECTRONIQUE « AVEM MONETIQUE ET SERVICES »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un contrat de maintenance a été signé avec la société « AVEM Monétique et Services » en mars 2020 pour le Terminal de Paiement Electronique du Port acquis en 2013.

Afin de moderniser le système d'encaissement de la régie du port, il est nécessaire de changer de matériel existant :

❖ D'ajouter le paiement sans contact :

Location TPE fixe avec paiement sans contact	Montant	
	1 ^{er} Trimestre	Annuel
Location trimestrielle TPE fixe IP ADSL avec pin pad	60 €	240 €
Frais de mise en service obligatoire par matériel	48 €	48 €
TOTAL A PAYER	108 €	288 €

❖ De s'équiper de 3 TPE portables :

TPE portables : 1 pour les douches et 2 pour le plan d'eau	Montant		
	1 ^{er} Trimestre	Pour 6 mois	Annuel
Location trim 3 TPE portables forfait 2Mo/mois inclus	306 €	612 €	1 224 €
Frais de mise en service obligatoire par matériel	288 €	288 €	288 €
TOTAL A PAYER la 1^{ère} année	594 €	900 €	1 512 €
TOTAL A PAYER les années suivantes			1 224 €

Les TPE portables sont loués sur la période d'ouverture du port, du 1^{er} avril au 30 septembre de chaque année, et peuvent être restitués en fin de saison.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer les deux contrats joints en ANNEXE.

MUR DE SOUTÈNEMENT – MARCHÉ DE TRAVAUX

Monsieur le maire expose aux conseillers que simultanément à la négociation, une évolution de la solidité de l'infrastructure a été constatée.

Aussi, une mission de maîtrise d'œuvre a permis d'étudier les moyens techniques pour éviter l'effondrement de l'ouvrage et assurer la sécurité des entreprises lors de l'intervention pour effectuer les travaux. Ces mesures ont été mises en place. Par ailleurs, les moyens techniques à mettre en œuvre pour l'exécution des travaux sont par conséquent modifiés.

Le conseil municipal après avoir délibéré et voté, à l'unanimité, déclare le marché de travaux sans suite pour motif de modification des moyens techniques à mettre en œuvre et charge monsieur le maire de relancer un nouveau marché.

COMMUNICATION SUR LES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (DELIBERATION N° 2020-049)

• Communication sur les marchés publics passés depuis le 26 février 2021

Budget	Date	Fournisseur	Objet	Montant en €	
				HT	TTC
Camping	26/02/21	FOUSSIER	Coffret outils, visseuse / perceuse et compresseur	604,00	724,80
Port	01/03/21	ALPHA ET CO	Remplacement chaînes-mères	12 500,00	15 000,00
Port	05/03/21	SARL ETABLISSEMENTS LE PAN	Moteurs neufs Yamaha F9.9	5 500,00	6 600,00
Principal	05/03/21	BRETAGNE SUD OCCASSIONS	Camion-grue immat AT-208-ZN : réparation fuite sur flexibles	1 045,40	1 254,48
Port	05/03/21	ACTEO	Disques à découper les chaînes	98,25	117,90
Principal	05/03/21	AR GUERVEUR AUTO SARL GARAGE HUCHET	Kangoo immat 7397 ZB 56 : réparation pare-brise et entretien	1 566,68	1 880,01

Principal	05/03/21	AR GUERVEUR AUTO SARL GARAGE HUCHET	Kangoo électrique immat EY-738- SP : révision	125,00	150,00
Principal	05/03/21	SARL CROZON LAURENT	Projecteur OPTOMA	1 165,83	1 399,00
Principal	08/03/21	PEPINIERES ROUXEL	Pommiers et Albizzia	204,00	230,40
Principal	08/03/21	SARL ETA AMOUROUX ENVIRONNEMENT	Débroussaillage terrain entre Avel- Vraz et Route de Bordéry	1 680,00	2 016,00

• Communication sur les contrats d'assurances signés

Budget	Date	Fournisseur	Objet	Montant en € TTC
Principal	26/02/21	GAN Assurances	Assurance Camion-grue Renault immat AT-208-ZN	766.20